

Convergences



n° 95 — avril 2004

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

É d i t o



**Malgré la gifle
du
28 mars 2004,
Jean-Pierre
Raffarin persiste
et signe !**

**Le 1^{er} mai,
portons-lui le
muguet de la
colère !**

**Pour connaître
les rendez-
vous des
manifestations,**

**consultez le site
de la FSU
www.fsu.fr**

Tout d'abord merci à tous ceux qui ont voté et fait voter pour nos listes, confortant ainsi la place du SNASUB comme organisation représentative des personnels administratifs. Le SNASUB a progressé de 0,8 % globalement et a gagné plus de 1000 voix par rapport aux derniers scrutins.

Cette progression, dans un contexte difficile où les coups pleuvent bas sur les fonctionnaires en général et les personnels de nos secteurs en particulier, prouve la justesse de la ligne du SNASUB qui est de combattre les reculs sociaux, de faire des propositions alternatives et de défendre les intérêts des personnels, tout en refusant à priori la politique de la chaise vide.

Afin de faire aboutir les revendications des personnels, le SNASUB s'est toujours efforcé de construire une unité d'action avec les autres organisations. Celle-ci est parfois compliquée à mettre en œuvre, mais nous continuons à nous y employer.

Le 6 avril, les pétitions contre la décentralisation seront remises au président de l'Assemblée nationale par l'intersyndicale et nous nous retrouverons, à notre demande, début mai, pour mettre en place une action IATOS, courant mai contre la décentralisation, les suppressions d'emplois et la mise en place des stratégies ministérielles de réforme.

Arlette Lemaire

1^{er} MAI
**Tous dans
la rue**

pour nous contacter...

Secrétaire générale

Arlette LEMAIRE
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 44 79 90 42/47
arlette.lemaire@ac-nancy-metz.fr

Trésorière nationale

Marie-Dolorès
CORNILLON
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 44 79 90 42/47
intendance.camot@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Jacques AURIGNY
Lycée Claude Monet
1bis, rue du Docteur Magnan
75013 Paris
☎ : 01 56 61 90 40
jacques.aurigny@wanadoo.fr

Béatrice BONNEAU
14, rue Rébéval
75019 Paris
☎ : 06 19 94 87 13
BeatriceBonneau@aol.com

Marie GANOZZI
Université Lyon 2
Campus de Bron Saint Priest
69676 Lyon Cedex 11
☎ : 04 78 77 31 09
marie-ganozzi@wanadoo.fr

Michelle HAZARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 44 79 90 42/47
hazard.michelle@wanadoo.fr

Mylène MARTINEZ
ÉREA J.-J. Rousseau
Avenue La Colline
BP 6028
34030 Montpellier
☎ : 04 67 10 41 41
snasub@free.fr

Anne-Marie PAVILLARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 44 79 90 42/47
amp@ras.eu.org

Autres membres du

Bureau national
Colette BASSAC
(voir SAToulouse)

Pierre BOYER
(voir SA Créteil)

Bettina CORDOVA
95, bd Romain Rolland
92120 Montrouge
☎ : 01 53 79 85 82
bettina.cordova@bmf.fr

Sylvain DESBUREAUX
(voir Trésorier Amiens)

Patrick LE TUHAUT
(voir SA Paris)

Jean-Claude MAGRINELLI
(voir SA Nancy-Metz)

Yann MAHIEUX
(voir SA Créteil)

Michèle MARTIN DARMON
(voir SAVersailles)

Eric PANTHOU
35 rue Blanzat
63000 Clermont-Ferrand
☎ : 06 62 89 72 51
ericpanthou@yahoo.fr

Danièle PATINET
226, rue d'Auxonne
21000 Dijon
☎/Fax : 03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Pierre PIEPRZOWNIK
Lycée Saint-Sernin
3, place Saint-Sernin
31000 Toulouse
☎ : 05 61 23 45 75
ppiepro@ifrance.com

Philippe RAMPON
(voir SA Grenoble)

Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

Aix-Marseille
Marcel CHATOUX, SA
Rectorat
Place Lucien Paye
13100 Aix en Provence
☎ : 04 42 91 74 70
marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr

Gisèle CAPELL
Trésorière
Collège Font d'Aurumy
13710 Fuveau
☎ : 04 42 12 64 33

Amiens
Philippe LALOUETTE, SA

Lycée Edouard Gand
70, bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
☎ : 03 22 53 49 76
manuela73@club-internet.fr

Sylvain DESBUREAUX
Trésorier
45, rue Bultel
80260 Flesselles
☎ : 03 22 93 41 73
sylvad80@aol.com

Besançon
Maryse Malfroy, SA
20, rue Mallarmé
25000 Besançon
☎ : 03 81 48 06 94
malfroy@lib.univ-fcomte.fr

Marina JOSIPOVIC
Trésorière
BU de Belfort
43, faubourg des Ancêtres
BP 455
90008 Belfort Cedex
☎ : 03 84 21 52 88

Bordeaux
Jean-Claude CARABINI, SA

193, rue du 19 mars 1962
40465 Lalaque
☎ : 05 58 57 53 01
☎ : 06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@free.fr

Maxime GONZALES
Trésorier
Lycée professionnel
Francis Jammes
BP 127
64201 Orthez Cedex
☎ : 05 59 69 01 85

Caen
Christian EURY, SA

Restaurant universitaire A
23, avenue de Bruxelles
14070 Caen Cedex 5
☎ : 02 31 56 63 52
ru.a@crous.unicaen.fr

Chantal MOREL
Trésorière
CROUS

Restaurant universitaire C
114, rue de Lebisey
14070 CAEN Cedex
Clermont-Ferrand
Gilberte JACOB, SA

Collège Pierre Mendès France
96, Av. Emile Zola
BP 24
63201 Riom
☎ : 04 73 64 68 04
giljacob@netcourrier.com

Marie-Christine LABRANDINE
Trésorière
35, route de Durtol
63830 Nohanent
☎ : 04 73 62 88 38

Corse
Thomas VECCHIUTTI, SA

LP Finosello
Av. Maréchal Lyautey
20000 Ajaccio
☎ : 04 95 10 53 04
thomaslp@club-internet.fr

Catherine TAÏEB
Trésorière
Lycée Pascal Paoli
avenue Président Pierucci
20250 Corte
☎ : 04 95 54 53 06

Créteil
Yann MAHIEUX, SA
SNASUB-Créteil
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 42 46 05 09
viyakem@free.fr

Pierre BOYER, SA
SNASUB-Créteil
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 42 46 05 09
☎ : 06 24 08 63 33
snasub.creteil@free.fr

Dominique CHASSAGNE
Trésorier, SNASUB-Créteil
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 42 46 05 09
☎ : 06 15 60 74 70

Dijon
Jean-Emmanuel ROLLIN, SA
jean-emmanuel.rollin@u-bourgogne.fr

Antoine MICHEA, SA
antoine.michea@u-bourgogne.fr
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877
21078 Dijon cedex
☎/Fax : 03 80 39 50 97

Claire DELACHAMBRE
Trésorière
Maison de l'Université
BP 27877
21078 Dijon cedex
☎ : 03 80 39 50 97

Grenoble
Philippe RAMPON, SA
427, rue Félix Faure
38950 St Martin Le Vinoux
☎ : 04 76 58 12 11
phrampom@wanadoo.fr

Josiane MICHALLAT
Trésorière
7, rue Joseph Rolland
38120 St Egrève
☎ : 04 76 74 71 14

Lille
Nicole DELEFORGE, SA
Evelyne DELPLACE, SA
Jean-Paul MACHEN, SA
Edgar WALKER, SA

SNASUB-FSU
La Halle au Sucre
1er étage
28, rue des Archives
59800 Lille
☎ : 03 20 12 03 31
Fax : 03 20 51 30 61
fsunord@nordnet.fr

Maurice MALFOY
Trésorier
3, rue des Villiers
62360 Pont de Briques
☎/Fax : 03 21 32 97 36

Limoges
David GIPOULOU, SA
Lycée Pierre Bourdane
Place Molière
BP 19
23011 Guéret cedex
☎ : 05 55 41 70 02
Gipoulou.DLS@wanadoo.fr

Sylvie MARTINEZ
Trésorière
Lycée Eugène Jamot
1, rue William Dumazet
23200 Aubusson
☎ : 05 55 67 72 80

Lyon
Eric FOUCHOU-LAPEYRADE, SA
CLOUS
11, rue Tréfilerie
42100 Saint-Etienne
☎ : 04 77 81 85 50/52
fouchou.eric@wanadoo.fr

Marc CHEVALIER
Trésorier
8 parc du Centre
69100 VILLEURBANNE
☎ : 04 78 68 04 67

Montpellier
Aline de FREITAS, SA
Place de la Fontaine
30210 Vers Pont-du-Gard
☎ : 04 66 62 86 03
chazelfr@yahoo.fr

Conception SERRANO
Trésorière
IA du Gard
58, rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex
☎ : 04 66 62 86 19

Nancy-Metz
Jean-Claude MAGRINELLI, SA
Lycée Hélène Boucher
55, Bd Foch
57100 Thionville
☎ : 03 82 53 21 88
Jean-Claude.MAGRINELLI@wanadoo.fr

Mauricette DIDOT
Trésorière
Route de Neufchef
2^e étage
57700 Hayange
☎/Fax : 03 82 84 76 17

Nantes
Sylvie COURTIER, SA
Rectorat
8, rue du Général Marguerite
44035 Nantes Cedex 1
☎ : 02 51 86 30 94
snasub@fsu44.org

Ghyslaine GIRAudeau
Trésorière
17, rue du Pot de vin
85310 La Chaize-le-Vicomte
Nice
Christophe ANTUNEZ
christophe.antunez@ac-nice.fr

Lycée "Les Eucalyptus"
Avenue des Eucalyptus
06200 Nice
☎ : 04 92 29 30 14
Maryse APREA
Trésorière académique
Village Pélican
Villa 41
1192, Bd J.B. Abel
83100 Toulon

Orléans-Tours
Françoise CADIOU, SA
CIO
Rue Bretonnerie
45000 Orléans
☎ : 02 38 54 87 00
snasub.ac45@wanadoo.fr

Maryvonne MAUFRAS
Trésorière
109, rue F. Lépine
28600 Luisant
☎ : 02 37 34 34 28

Paris
Patrick LE TUHAUT, SA
Lycée Jacques Decour
12, av. T. Rudaine
75009 Paris
☎ : 01 55 07 80 46
snasub75@yahoo.fr

Michèle MASELKO-AVENEL
Lycée Carnot
145, bd. Malesherbes
75017 Paris
☎ : 01 56 21 36 42

Poitiers
Serge GARATE, SA
Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
BP 611
86022 Poitiers Cedex
☎ : 05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr

Lucienne FOREST
Trésorière
3, pl. du clos des Carnes
86000 Poitiers

Reims
Françoise ELIOT, SA
eliotjpf@wanadoo.fr
Lycée St Expéry
82 rue Anatole France
52100 St Dizier
☎ : 03 25 05 82 44
Pierre SAIDI, SA
UFRMédecine
51, rue Cognacq Jay
51095 Reims Cedex
☎ : 03 26 77 97 96
Jacqueline WILNER
Trésorière
8, rue Guynemer
10150 Pont Sainte Marie

Rennes
Fabrice KAS, SA
f.kas@free.fr
Collège Jean Richepin
8, bd Kennedy
22370 PleneufValAndré
☎ : 02 96 72 22 75
Nelly LE ROUX
Trésorière
Collège La Tourelle
Impasse Gauguin
BP 1703
29107 Quimper Cedex
☎ : 02 98 52 32 40

Rouen
Michelle COLLET
Université de Rouen
SCUIO
rue Lavoisier
76821 Mt St AIGNAN
☎ : 02 35 37 10 75
Agnès DEVAUX
Trésorière
9 bis, rue des Lombards
76290 Montivilliers

Strasbourg
Gérard GLUNTZBURGER
snasub.fsu@wanadoo.fr
SNASUB FSU
10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
☎ : 03 88 36 20 90
Catherine DIENER
Trésorière
7, rue Louis Pasteur
67205 Oberhausbergen
☎ : 03 88 10 63 18

Toulouse
Marc DAUPHIN
Collège Olympe de

Gouges
570, rue Ramiérou
82000 Montauban
☎ : 05 63 92 74 30
Colette BASSAC, SA
IA Auch
Rue Boissy d'Anglas
32000 Auch
☎ : 05 62 61 69 15
colette.bassac@wanadoo.fr

Dominique RAMONDOU, SA
9, Chemin des Martyrs
de Bordelongue
31100 Toulouse
☎ : 05 61 55 86 84
Régine FLAMENT
Trésorière
Collège Haut Lavedan
33, Avenue Jean Moulin
65260 Pierrefitte
Nestlas

Versailles
Michèle MARTIN DARMON, SA
Collège Le Haut Mesnil
24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge
☎ : 01 42 53 11 51
Fax : 01 49 85 78 30
MMARTIN-DARMON@wanadoo.fr

Remy CAVALLUCI
Trésorier
Lycée Jean Jaurès
25, rue Charles Lecocq
95104 Argenteuil Cedex
☎ : 01 39 98 50 05

Guadeloupe Guyane Martinique
Contactez le SNASUB national
Réunion
Laurent QUINSON
laurent.quinson@wanadoo.fr
Trésorier
16, rue Thérésien Cadet
appartement n°6
résidence Pierre et Sable
97490 Ste Clotilde
☎ : 02 62 92 01 22

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 42
ou 01 44 79 90 47
Fax 01 42 46 63 30
E. mail:
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
http://www.snasub.fsu.fr

Le nouveau gouvernement doit apporter des réponses urgentes

Les résultats des élections régionales traduisent le rejet d'une politique fondée sur la remise en cause des solidarités et des services publics, le développement de la précarité, le manque d'ambition pour l'éducation et la recherche, la remise en cause des droits. Ils sont à l'évidence en relation avec la force des mouvements sociaux de ces derniers mois et avec l'intransigeance à laquelle ils ont été confrontés.

Le problème n'est pas de la "pédagogie" des réformes, mais bien du contenu de celles-ci.

Le nouveau gouvernement doit tenir compte des attentes qui se sont exprimées et impulser une politique qui rompe avec celle menée jusqu'ici.

La FSU attend des réponses urgentes sur les revendications portées par les grèves et manifestations et réaffirmées récemment : moyens et emplois de la recherche notamment pour les jeunes, postes aux concours de recrutement, moyens pour la rentrée... afin de permettre la réussite de tous les élèves, problème des intermittents...

Elle considère également que les projets de transferts de missions et de personnels dans le cadre de la loi de décentralisation et celui dit de la "prévention de la délinquance" doivent être abandonnés et que doit être rouvert le dossier des retraites.

Il est impensable également que des projets de régression pour l'assurance maladie soient maintenus.

La FSU, qui rencontrera les nouveaux ministres dans cet esprit, fera valoir ses exigences et ses propositions.

Elle continuera à mobiliser et poursuivra les actions engagées, notamment sur l'éducation et les services publics.

Elle entend bien être partie prenante des initiatives unitaires pour peser sur les choix gouvernementaux : c'est pourquoi elle appelle les personnels à participer massivement aux initiatives des 2 et 3 avril dans le cadre de la CES et travaillera à la construction des nécessaires mobilisations notamment sur l'assurance maladie.

**Fédération syndicale unitaire
Paris le 31 mars 2004**

Sommaire

En bref	p. 4
Le 12 mars, et après ?	p. 5
Promotion individuelle ou reconnaissance des qualifications	p. 6
Dossier	pp. 7 à 14
Notation / évaluation	p. 15
Insuffisance professionnelle	p. 16
Prestations sociales	p. 16
Bibliothèques	
Nos collègues des bibliothèques municipales...	p. 17
Lu pour vous	p. 18
Tribunes libres	pp. 18 - 19
Enseignement supérieur	
La recherche assassinée	p. 20

Elections professionnelles de l'A S U : les résultats, vos élus

pp. 7 à 14

Elections professionnelles, partout, la FSU progresse...

Succès du SNASUB aux élections professionnelles des secrétaires de documentation

Inscrits : 48

Votants : 37

Blancs et nuls : 2

SNASUB : 35

Titulaires

Marie Sylvie May

CIO

97110 Pointre à Pitre

Marie Françoise David

CRDP de Bourgogne

21013 Dijon

Françoise Boulanger

IA du Calvados

14000 Caen

Michèle Demaria

Rectorat d'Aix-Marseille

13000 Aix-en-Provence

Suppléant(e)s

Josiane Laniepece

CIO 53 rue du Madrillet

76308 Sotteville les Rouen

Yvon Laroche

CDDP de l'Yonne

89011 Auxerre

Christine Julliot

CIO de Quimper

35000 Rennes

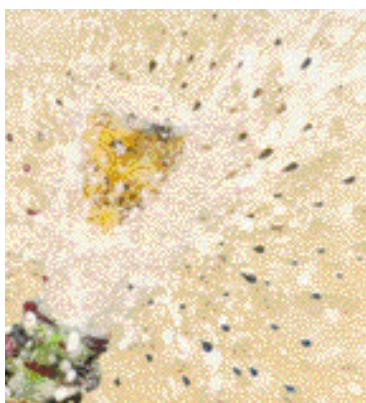
Marie-Josée Fras

CIO St-Quentin en Yvelines

78990 Elancourt

Élections IATOSS La FSU progresse encore !

Le 9 mars, ce sont 179 148 personnels TOS, administratifs, assistants sociales et infirmières qui votaient pour les CAPN et CAPA. Partout les syndicats de la FSU progressent.



Avec 54,90 % contre 54,40 %, il y a 4 ans, le syndicat des infirmières de la FSU renforce sa position majoritaire. En permettant au SNICS de poursuivre les multiples actions de promotion et la réflexion sur l'évolution de leur métier, les infirmières ont réaffirmé leur volonté de voir améliorer les réponses à apporter aux élèves et aux étudiants en matière de santé à l'école et de voir pris en compte les intérêts professionnels et personnels de chacun.

La progression la plus spectaculaire est pour le SNUAS-FP. Après les luttes du printemps, les assistantes sociales donnent, avec 52,9 %, la majorité absolue au syndicat de la FSU déjà à la première place. Soit une progression de 11 % qui valide ainsi les batailles menées par ce syndicat contre la décentralisation et sur la RTT. Chez les administratifs, le taux de participation est de 72 %. Le SNASUB conforte avec plus de 11 000 voix et 23,4 %, sa deuxième place derrière l'UNSA. Il gagne 1 000 voix et 1,3 %, ce qui lui permet de ravir un siège à la CAPN des SASU au SGEN-CFDT.

Dans le champ des personnels ouvriers et de labo (TOS), l'UNATOS-FSU renforce sa troisième place avec 17,95 % (+ 0,82 %) devant FO 16,12 % (+2,07 %) et la CFDT 7,09 % (- 0,73 %). Le principal bouleversement est l'effondrement de l'UNSA (SNAEN) 27,92 % (- 4,56%) qui cède la première place à la CGT 28,28 % (+ 2,25%).

Ces élections viennent donc, en pleine bataille contre la décentralisation, conforter la FSU et ses syndicats dans leur défense du cadre national pour les missions et les personnels, au sein de l'équipe éducative.

**Fédération syndicale unitaire
Paris, le 25 mars 2004**

Au CNDP, la FSU gagne un siège...

Dans un contexte de hausse de la participation (+ 2 %), la FSU continue sa progression au sein du réseau du CNDP et obtient un troisième siège (+ 1) au CTP commun aux dépens de l'UNSA qui passe de 4 à 3 ; la CGT et la CFDT restant stables avec 2 sièges.



Bulletin mensuel du SNASUB
Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et
des Bibliothèques

3-5, rue de Metz 75010 Paris ☎ : 01 44 79 90 42

Directrice de la publication : Arlette Lemaire

Rédactrice en chef : Béatrice Bonneau

Secrétariat : Véronique Gurney

Publicité : Clotilde Poitevin ☎ : 01 42 80 96 05

Impression : Imprimerie Grenier — 94 250 Gentilly

• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D73S



Le 12 mars, et après ?

La FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA-EDUCATION appellent les personnels à maintenir la pression, à poursuivre les actions engagées.

Alors que les personnels de l'éducation et de la recherche se sont fortement mobilisés le 12 mars et que les journées du 18 et du 19 mars ont montré une amplification du mouvement dans la recherche et parmi les étudiants, les fédérations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education constatent que le gouvernement refuse toujours d'entendre les revendications, que ce soit en matière d'emploi, de précarité, de moyens pour les services publics, de transfert des personnels et d'ambition pour la réussite de tous les jeunes.

Elles exigent des réponses concrètes. Elles appellent les personnels à maintenir la pression, à poursuivre les actions engagées et à faire des journées de mobilisation européennes du 2 et 3 avril un nouveau temps fort d'expression de leurs revendications en matière d'emploi, de précarité, de service public et de protection sociale.

Avant le vote de la loi, elles s'adresseront de nouveau aux groupes parlementaires et aux présidents de conseils généraux et régionaux pour réaffirmer les raisons de leur refus du transfert des missions et des personnels, notamment les TOS.

Elles décident du principe d'une nouvelle journée nationale d'action en mai ; elles se réuniront le 28 avril pour en arrêter les modalités.

22 mars 2004

Si la grève a été globalement bien suivie et les manifestations départementales assez visibles, il serait pourtant abusif de dire que les personnels administratifs se sont mobilisés à hauteur des attaques dont ils sont la cible. Avec des variations académiques importantes, le taux de grévistes dans notre secteur a rarement dépassé 30 % ; il a même été très faible parfois. Les raisons invoquées par nos collègues pour expliquer leur non participation sont principalement de deux ordres.

La première fait référence au mouvement du printemps 2003, à son échec et à la répression salariale qui s'en est suivie. C'est souvent un faux prétexte dans la mesure où il est le plus souvent avancé par celles et ceux qui n'ont pas ou peu participé au mouvement de mai juin. La validité de cet argument semble infirmée par le fait que la plupart des IATOS grévistes en 2003 l'ont encore été le 12 mars 2004, considérant que les seuls combats perdus d'avance sont ceux qui ne sont pas menés.

L'autre est une excuse employée de manière récurrente dans notre milieu : chaque fois qu'un mouvement concerne l'ensemble des personnels du système éducatif, les médias et le grand public ne verraient que les enseignants, les IATOS ne constituant alors qu'une masse d'appoint supplétive et invisible. S'il y a bien une réalité statistique derrière cette affirmation, celle-ci se vérifie d'autant plus que les intéressés se mobilisent peu, auto justifiant ainsi après coup leur passivité.

Alors faisons le pari que, sur des questions qui les concernent directement (suppressions d'emplois, SMR,

décentralisation), les personnels administratifs sont prêts à se mettre massivement dans l'action pour peu qu'un appel unitaire clair et offensif les y convie. Une intersyndicale des administratifs, émanation de l'intersyndicale IATOS, se rencontre régulièrement au niveau national et partage sur ces questions une analyse largement convergente qui se traduit dans des communiqués communs. Le SNASUB y participe de manière assidue et y porte le mandat exprimé par ses instances d'un appel à une action nationale des personnels administratifs ou, mieux, de l'ensemble des IATOS.

Le 6 avril, l'intersyndicale IATOS remettra les pétitions contre la décentralisation au président de l'Assemblée nationale et se réunira le 3 mai pour décider des formes et des modalités d'une action des personnels IATOS en mai.

Par ailleurs, l'interfédérale de l'Éducation nationale se réunira le 28 avril pour la suite de l'action du 12 mars.

En tout état de cause, face à des attaques de cette ampleur contre les services, la riposte se doit d'être unitaire et nationale si nous voulons mobiliser massivement nos collègues en les convainquant qu'il est possible de gagner. Sur la décentralisation en particulier, il semble aujourd'hui possible de faire reculer le gouvernement, compte tenu du revers qu'il vient de subir, qu'il l'admette ou non, à l'occasion des élections régionales.

Philippe Rampon

Promotion individuelle ou reconnaissance des qualifications ?

Le discours ministériel sur la question de la validation des acquis de l'expérience (VAE) a le mérite de la clarté : en effet le document de référence de la fonction publique "Validation et reconnaissance des acquis de l'expérience dans la fonction publique" pose clairement les questions (journée d'étude du 26/03/03).

Pourquoi la VAE ?

Le principal objectif pour la fonction publique, aujourd'hui, est de faire face aux départs massifs en retraite attendus (45 % des agents de la fonction publique d'État partiront en retraite d'ici 2012 ; sur les 800 000 départs prévus, 210 000 correspondent à un effet de bosse démographique; il est prévu 65 000 départs par an de 2005 à 2015 à comparer aux 40 000 départs par an en période de creux démographique avant 2000 ; les départs seront particulièrement massifs dans les catégories A et B). Par ailleurs, les besoins de recrutement de la fonction publique coïncideront avec la décline de la population active, soit une moindre ressource.

La question est de savoir si la fonction publique compte recruter en priorité sur le marché du travail pour faire face à ses besoins de recrutement ou si elle entend mobiliser le potentiel interne. Si l'on veut éviter de recréer une bosse dans

la pyramide des âges de la fonction publique, il est indispensable de ne pas recruter que de nouveaux diplômés. Il faudra donc recruter du personnel en cours de carrière, ce qui implique de faire monter en qualification un certain nombre d'agents pour faire face aux besoins de nouvelles compétences sans avoir recours au marché externe du travail et, donc, développer des actions de formation réellement qualifiantes.

Par ailleurs, parallèlement aux départs en retraite, les évolutions démographiques de la population (baisse du nombre d'élèves dans certaines tranches d'âge, mouvements géographiques et évolution sociologique de la population, etc.) nécessiteront des mobilités fonctionnelles ou géographiques d'agents publics. Ces mobilités devront être accompagnées également par des actions de formation facilitant l'adaptabilité et l'employabilité des agents de la fonction publique.

L'autre objectif est d'améliorer le dispositif de promotion existant, souvent contesté par les agents eux-mêmes, au motif que la promotion au mérite ne prend pas en compte les compétences professionnelles et conduit, in fine, à privilégier l'ancienneté. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'un meilleur dispositif dans la

gestion des promotions puisse avoir une incidence sur la mobilité, dès lors que les règles du jeu seront claires et connues. Tel est l'enjeu d'une meilleure professionnalisation de la fonction publique.

L'administration scolaire et universitaire est un terrain exemplaire : 70 000 agents dont 60 % de catégorie C, 25 % de B et 15 % de A. Sur 31 000 départs à la retraite, on peut déduire un recrutement nécessaire de plus de 4000 par an dont 750 catégorie A, 1100 B et 2200 C. On veut proposer aux agents occupant des fonctions supérieures à leur niveau de recrutement, au nom des "compétences", une nouvelle voie de recrutement par la reconnaissance des acquis. Par exemple, s'il y a des difficultés à recruter des catégories A, on proposera à des catégories B de devenir catégorie A par cette voie. On voit bien l'intérêt pour les 2000 SASU gestionnaires d'EPLE de devenir catégorie A sans transformer un seul poste. Bien évidemment le SNASUB ne s'opposera pas à la promotion des collègues de catégorie C en B et de B en A puisque cela fait partie de ses mandats.



La DGAFP vient d'ailleurs de publier un bilan montrant que le recrutement externe en catégorie C se fait toujours au niveau bac à 63 % ! Oui, les personnels sont plus qualifiés que leur poste ... et leur rémunération !

La méthode utilisée est par contre contestable : il ne s'agit pas de reconnaître les qualifications réelles des personnels, mais de les utiliser pour régler à la fois les questions de recrutements et de promotion. Faute d'outil suffisant pour reconnaître les qualifications, la fonction publique propose d'inventer la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comme "nouvelle forme de l'examen professionnel". Tout cela devrait commencer en 2005, c'est demain.

Jacques Aurigny

Élections ASU

les résultats

Le SNASUB renforce sa représentativité

Pour la première fois, les élections professionnelles avaient lieu en même temps en catégories A, B et C ce qui amène à comparer avec 2000 (catégorie C) ou 2001 (catégories A et B de l'ASU).

Mettons à part les secrétaires de documentation où le SNASUB, seul candidat, obtient la totalité des voix et des sièges, avec une participation importante 82 % (37 sur 45 inscrits, voir p.4).

Augmentation du nombre de votants

Avec plus de 74 000 inscrits contre 69 500 la dernière fois et un taux de 73,58 % de participation (+ 3300 exprimés), les personnels montrent leur attachement aux commissions paritaires dans l'administration scolaire et universitaire.

Des variations importantes dans la répartition des voix :

- le SNALC, de moins en moins présent dans les académies, perd près de la moitié de ses voix (- 430) ;
- le SGEN, grand perdant (- 900 voix) perd ses élus nationaux (adjoint, SASU, AASU) ;
- la FAEN progresse de 200 voix ;
- FO gagne environ 400 voix ;
- la CGT (+ 1000 voix) passe devant la CFDT (elle progresse également chez les TOS où elle devient la première organisation) ;
- A&I UNSA conserve sa première place avec 48,80 % (+ 1700 voix) ;
- le SNASUB avec 22,82 % gagne 1100 voix (+ 0,74 %). Il conserve ses élus nationaux (sauf un en agent perdu à quelques voix) et en gagne un chez les SASU (celui du SGEN).

Résultats CAP nationales 2004

	Participation	SNASUB FSU	Variation 2004-2000/2001	A&I FEN	FO	SGEN CFDT	SGPEN CGT	FAEN	SNALC	STC	CFTC
Agent	65,01 %	24,78 %	+ 2,96	38,65 %	14,38 %	8 %	12,53 %	-	1,66 %	-	-
Adjoint	72,12 %	24,18 %	- 1,04	43,19 %	12 %	6,70 %	10,74 %	2,24 %	0,95 %	-	-
SASU	77,14 %	24,29 %	+ 1,5	50,17 %	9,15 %	6,54 %	6,78 %	1,27 %	1,06 %	0,17 %	0,57 %
AASU	77,70 %	16,14 %	+ 0,15	66,87 %	3,86 %	7,54 %	3,22 %	1,29 %	-	0,26 %	0,82 %
CASU	76,37 %	11,90 %	+ 1,54	69,27 %	2,63 %	12,98 %	-	3,22 %	-	-	-

Résultats CAP nationales 2000-2001

	Participation	SNASUB FSU	A&I FEN	FO	SGEN CFDT	SGEPEN CGT	SNALC CSEN	CNGA CGC	SNAPAI FAEN
Agent	69,05 %	21,82 %	43,20 %	12,58 %	9,77 %	9,32 %	1,31 %	-	2 %
Adjoint	72,23 %	25,22 %	41,60 %	11,46 %	9,34 %	8,67 %	1,51 %	-	2,21 %
SASU	75,38 %	22,79 %	49,73 %	9,14 %	9,69 %	5,73 %	2,36 %	0,55 %	-
AASU	76,48 %	15,99 %	64,82 %	5,32 %	9,09 %	2,64 %	2,14 %	-	-
CASU	73,25 %	10,36 %	72,17 %	3,34 %	9,92 %	-	4,21 %	-	-

Vos représentants nationaux aux CAPN des Agents et Adjoints administratifs, SASU et AASU

Agents administratifs

Titulaire
Daniel Duchat
Lycée Delambre
80000 Amiens
03 22 66 30 86
Suppléante
Soraya Gasmî
DRDJS de Lille
59044 Lille
03 20 14 42 42

Adjoints administratifs

Titulaire
Josiane Michallat
Rectorat de Grenoble
38021 Grenoble
04 7674 71 14
Dominique Ramondou
Université P. Sabatier
31000 Toulouse
05 61 55 86 84
Christine Robakowski
DDJS d'Arras
62033 Arras
03 21 23 87 82
Suppléante
Chantal Feugère
CIO d'Elancourt
78990 Elancourt
01 30 16 08 30
Hélène Jourdain
Collège Jules Ferry
78200 Mantes la Jolie
01 30 33 57 73
Geneviève Truffot
Rectorat de Caen
14000 Caen
02 31 30 15 00

SASU

Titulaire
Jean Claude Carabini
LP Paul Bert
64100 Bayonne
05 58 57 53 01
Fabrice Kas
Collège Jean Richepin
22370 Pleneuf Val André
02 96 72 22 75
Catherine Picoré Govet
Collège Albert Camus
93331 Neuilly sur Marne
01 43 30 09 36
Suppléant(e)
Philippe Lalouette
Lycée Edouard Gand
80000 Amiens
03 22 53 49 76
Danièle Patinet
Université de Bourgogne
21000 Dijon
03 80 39 50 97
Martine Puicercus
Lycée Maurice Ravel
75020 Paris
01 44 64 87 40

AASU

Titulaire
Thomas Vecchiutti
Lycée professionnel
Finosello
20189 Ajaccio
04 95 10 53 04
Suppléant
Jean Luc Pinon
Lycée Paul Serusier
29270 Carhaix
02 98 99 29 22

Dans quelques académies, pour certaines catégories, le taux de participation ayant été inférieur à 50 %, les agents sont appelés à revoter. Les représentants SNASUB-FSU seront indiqués dans *Convergences* de juin.

Analyse par catégories

Agents administratifs

Malgré une baisse des effectifs (moins 6000 inscrits), le SNASUB progresse de 2,98 % et rate de peu un second siège.

Adjoints administratifs

Sur 9000 exprimés de plus, le SNASUB augmente ses voix de près de 1300, mais la concurrence des autres organisations a été très rude ; la CGT se présentant plus largement qu'il y a 4 ans dans les académies gagne 1000 voix. Partout où nous rencontrons des difficultés, elle est présente et progresse. Le SNASUB gagne en pourcentage dans 14 académies, mais régresse dans les autres ! Nationalement, nous obtenons 3 élus sur 11.

SASU

Réelle progression du SNASUB, importante dans certaines académies. Sur le plan national, il gagne près de 600 voix et un élu (3 au lieu de 2).

AASU

Le SNASUB conforte sa position avec des inégalités fortes cependant selon les académies (progression dans certaines, reculs dans d'autres). Nous gardons un élu et siégeons désormais seuls en CAPN avec A&I.

CASU

Redressement. Nous progressons en voix et en pourcentage. Nous gagnons des élus à Lille, Limoges, Versailles, Paris. Nous doublons nos élus académiques. A Lille, en arrivant en tête devant A&I, nous avons fait la démonstration que nous pouvions l'emporter chez les CASU. Si nous avions présenté des listes dans toutes les académies, nous aurions eu un élu national.

Les résultats sont très contrastés selon les académies : nous progressons globalement, mais avec de grandes inégalités (progression dans certains corps, stagnation dans d'autres). Nos résultats sont largement fonction de notre présence et de notre activité académique, même si des écarts importants entre académies se sont réduits lors de ces élections. Le SNASUB est désormais perçu comme un pôle de regroupement crédible. Avec les recrutements importants qui vont avoir lieu dans les années à venir dans toutes les catégories, il aura l'occasion de prendre toute sa place.



Vos représentants du SNASUB aux CAPA des Agents, Adjoints, SASU, AASU et CASU

AIX-MARSEILLE

Agents administratifs

Titulaires

Yvette Lassan

04 92 52 28 05

Patricia Roux

04 92 30 35 80

Suppléantes

Marie-Claude Ilados

04 90 27 76 00

Violette Lacomblez

04 91 11 38 01

Adjoints administratifs

Titulaires

Agnès Colazzina

04 42 89 89 79

Danielle Mussot

04 90 27 76 00

Suppléantes

Huguette Barthelemy

Patricia Violland

04 91 10 67 79

SASU

Titulaires

Marcel Chatoux

04 42 91 74 76

Marie-Laurence

Nouari

04 42 12 64 34

Suppléantes

Florence Marly

04 91 99 66 66

Arlette Wodniack

04 42 60 86 00

AASU

Titulaire

Philippe Maury

04 91 14 01 44

Suppléant

François Naudon

04 92 57 23 38

AMIENS

Agents administratifs

Titulaires

Daniel Duchat

03 22 72 95 02

Marcelle Lemaitre

03 22 72 95 02

Christine Steinmann

03 22 72 95 02

Suppléantes

Hélène Fiems

03 22 72 95 02

Jacqueline Jupin

03 22 72 95 02

Adjoints administratifs

Titulaires

Anita Briois

03 22 72 95 02

Gérald Dumeige

03 22 72 95 02

Bernard Gueant

03 22 72 95 02

Suppléantes

Hélène Charrier

Vitrant

03 22 72 95 02

Anne Marie Damis

03 22 72 95 02

Colette Frances

03 22 72 95 02

SASU

Titulaires

Maryline Caux

03 22 72 95 02

Philippe Lalouette

03 22 72 95 02

Maryvonne Lesterlin

03 22 72 95 02

Suppléant(e)s

Monique Denizot

03 22 72 95 02

Richard Renard

03 22 72 95 02

Jean Marie Wasik

03 22 72 95 02

AASU

Titulaire

Claudine Lessard

03 22 72 95 02

Suppléante

Evelyne Dobelcour

03 22 72 95 02

BESANÇON

Agents administratifs

Titulaire

Emilia Fornary

Suppléante

Corinne Rousselet

BORDEAUX

Adjoints administratifs

Titulaire

Jacqueline Pommares

05 57 81 62 62

Suppléante

Marie José Auger

SASU

Titulaire

François Grosland

05 53 08 44 34

Suppléante

Catherine Cailleau

06 74 50 02 05

CAEN

Agents administratifs

Titulaires

Marie Claude Baril

02 33 98 16 30

Guylène Leonard

02 33 48 63 32

Suppléantes

Francine Lebas

02 31 56 65 52

Isabelle Sabatier

02 31 53 19 09

Adjoints administratifs

Titulaires

Rolande Pesquerel

02 31 24 24 31

Geneviève Truffot

02 31 30 15 00

poste 11 24

Suppléantes

Colette Leonard

02 31 43 26 30

Patricia Pouyadoux

02 31 48 24 60

SASU

Titulaire

Andrée Clemente

02 31 75 33 30

Suppléant

Arnaud Gaillard

02 31 45 95 55



Elus académiques du SNASUB-FSU

	Agent	Adjoint	SASU	AASU	CASU
Aix-Marseille	2	2	2	1	
Amiens	3	3	3	1	
Besançon	1				
Bordeaux		1	1		
Caen	2	2	1		
Clermond-Fd	2	2	2	1	
Corse	1	1	2	2	1
Créteil	1	1	2		
Dijon		1	1		
Grenoble	1	2	2	1	
Lille	-	4	3	1	2
Limoges		1	1		1
Lyon	2	2	2	1	
Montpellier	1	1	1	1	
Nancy-Metz	2	3	3	1	
Nantes		1	1		
Nice	1	1	1	1	
Orléans-Tours	2	2	1		
Paris	-	-	2	1	1
Poitiers	2	2	1	1	
Reims	1	2	1		
Rennes	1	2	3	1	
Rouen			1	1	
Strasbourg	1	1	1		
Toulouse	1	1	2	2	1
Versailles	1	2	3	2	1

Elections professionnelles de l'ASU

Agents administratifs

	Votants %	SNASUB FSU	A&I FEN	FO	SGEN CFDT	SGPEN CGT	SNALC	STC
Aix-Marseille	62,19 %	49,72 %	-	28,49 %	-	21,79 %	-	-
Amiens	73,33 %	63,50 %	36,50 %					
Besançon	72,43 %	21,88 %	53,13 %	25,00 %				
Bordeaux	76,79 %		58,37 %	16,29 %		25,34 %		
Caen	67,05 %	52,73 %	47,27 %					
Clermont-Fd	70,85 %	40,41 %	25,34 %	34,25 %				
Corse	75,51 %	38,24 %			47,06 %			14,71 %
Créteil	57,86 %	24,64 %	38,65 %	36,71 %				
Dijon	80,25 %	18,18 %	46,28 %	10,74 %		24,79 %		
Grenoble	63,50 %	38,97 %		34,87 %	26,15 %			
Guadeloupe								
Guyane								
Lille	Quorum non atteint - Obligation d'un second tour							
Limoges	82,98 %		93,24 %	6,76 %				
Lyon	54,64 %	39,22 %	37,91 %	28,10 %				
Martinique								
Montpellier	60,52 %	17,92 %	49,13 %	8,67 %		24,28 %		
Nancy-Metz	73,60 %	57,77 %	42,23 %					
Nantes	69,73 %		63,04 %	36,96 %				
Nice	74,65 %	23,57 %	59,29 %				17,14 %	
Orléans-Tours	76,87 %	34,39 %	48,87 %		16,74 %			
Paris	Quorum non atteint - Obligation d'un second tour							
Poitiers	59,39 %	38,93 %	50,38 %	10,69 %				
Reims	75,74 %	20,79 %	42,13 %		7,30 %	29,78 %		
Rennes	75,68 %	34,83 %	47,26 %	17,91 %				
Réunion (La)	77,46 %		56,07 %		11,21 %	32,71 %		
Rouen	76,62 %		65,75 %	17,81 %		16,44 %		
Strasbourg	73,33 %	18,50 %	36,42 %	24,86 %	20,23 %			
Toulouse	66,67 %	27,93 %	41,89 %	6,31 %	23,87 %			
Versailles	66,41 %	32,17 %	30,89 %	36,94 %				
Total	63,86 %	28,56 %	42,01 %	17,22 %	5,29 %	6,80 %	0,59 %	0,12 %

CLERMONT-FERRAND

Agents administratifs

Titulaires

Catherine Mioche
04 73 99 31 69

Isabelle Rolhion
04 73 95 00 94

Suppléantes

Chantal Grenier
04 73 95 71 16

Farida Jaby
04 73 60 99 65

Adjoints administratifs

Titulaires

Chantal Crepin
04 73 86 01 00

Catherine Quillet
04 73 99 31 02

Suppléantes

Irène Castanier
04 71 45 60 60

Danielle Cheminat
04 73 83 22 69

SASU

Titulaires

Sylvie Briefwechsler
04 73 86 01 00

Renée Romano
04 73 99 30 97

Suppléantes

Colette Gaudoin
04 73 33 52 26

Monique Gioux
04 73 86 60 37

AASU

Titulaire

André Chanudet
04 73 31 71 67

Suppléant

Serge Dusart
04 73 68 70 82

CORSE

Agents administratifs

Titulaire

François Alfonsi
04 95 34 59 59

Suppléante

Marie Angèle Foata
04 95 51 60 80

Adjoints administratifs

Titulaire

Pauline Orsini
04 95 32 81 54

Suppléante

Agathe Sanchez
04 95 50 33 36

SASU

Titulaires

Brigitte Casoni
04 95 10 66 10

Marie Jeanne Santoni
04 95 51 59 51

Suppléantes

Marie Thérèse
Codaccioni

04 95 51 59 51

Marina Filori
04 95 34 59 59

AASU

Titulaires

Cécile Tezier
04 95 23 60 33

Thomas Vecchiutti
04 95 10 53 04

Suppléantes

Lydie Laurelli
04 95 34 91 62

Emmanuelle Soustre
04 95 45 00 16

CASU

Titulaire

Gilles Labourroire
04 95 45 00 86

Suppléante

Jeanne Pacini
04 95 50 33 33

CRÉTEIL

Agents administratifs

Titulaire

Stéphanie Puma
01 60 17 19 80

Suppléante

Jeanne Orlay
01 48 19 24 50

Adjoints administratifs

Titulaire

Sophia Genouvrier
01 64 72 49 02

Suppléant

Yannick Eches
01 49 72 04 55

SASU

Titulaires

Hélène Charpy
01 64 41 26 22

Danielle Vincent

01 43 90 10 80

Suppléant(e)s

Guillaume Nader
01 43 75 03 28

Catherine Picoré
Govet

01 43 08 31 41

DIJON

Adjoints administratifs

Titulaire

Muriel Prinnet
03 80 39 58 10

Suppléante

Annick Merle
SASU

Titulaire

Danielle Desmaizieres
03 85 55 10 99

Suppléante

Elyane Rouette
03 80 68 13 59

GRENOBLE

Agents administratifs

Titulaire

Sonia Nier
04 76 98 40 59

Suppléante

Nadia Azouaou
04 76 74 71 06

Adjoints administratifs

Titulaires

Josiane Michallat
04 76 74 71 14

Sylvie Szykowski
04 76 74 74 59

Suppléantes

Nicole Blanchard
Angélique Rojas

04 76 81 00 11

SASU

Titulaires

Joëlle Brenas
04 50 01 56 20

Françoise Guillaume
04 76 70 50 08

Résultats - élu(e)s académiques

Suppléant(e)s	CASU	CASU	Sylvie Mateo	Suppléante
Florence Andrevet	Titulaires	Titulaire	04 72 78 83 03	Ourida Benkirat
04 75 82 61 42	Lionel Carre	David Gipoulou	SASU	04 66 21 68 73
Jean Jacques Vernerey	03 20 60 50 40	05 55 41 70 00	Titulaires et suppléantes	Adjoint administratifs
AASU	Jean-François Ville	Suppléant	Martine Arpin	Titulaire
Titulaire	03 20 48 43 43	Hervé Bouquet	04 74 45 58 42	Monique Matias
Marie Paule Charvet	Suppléants	LYON	Georgia Bonnamour	04 68 25 63 63
04 76 74 72 49	Frédéric Bressan	Agents administratifs	04 78 69 70 00	Suppléante
Suppléante	06 15 99 10 03	Titulaires et suppléant(e)s	Anne Marie Miriglia	Marie Thérèse Georges
Sylvaine Dell	Yves Chaimbault	Eve Rothberg	04 78 84 26 49	04 66 36 34 34
04 76 57 44 32	03 20 33 61 45	04 78 69 70 43	Nicole Gaillard	SASU
LILLE	LIMOGES	Martine Kalliatakis	04 72 15 33 80	Titulaire
Agents administratifs	Adjoint administratifs	Florence Nigon	AASU	Sabine Reversat
Second tour	Titulaire	04 78 54 85 86	Titulaires et suppléant(e)s	04 66 62 86 68
Adjoint administratifs	Florence Delhoume	Gilles Dugay	Etienne Valyi	Suppléante
Titulaires	05 55 37 37 66	04 72 50 31 60	04 72 15 33 80	Chantal Fabrol
Evelyne Delplace	Suppléante	Adjoint administratifs	Eric Fouchou	04 66 04 85 85
03 28 24 90 50	Sylvie Chazeau	Titulaires et suppléantes	Lapeyrade	AASU
Brigitte Groux	SASU	Monique Viricel	Narcisse Olle	Titulaire
03 28 58 82 30	Titulaire	04 72 50 31 60	04 77 52 71 18	Elie Suarez
Christine Robakowski	Marie Hélène Dumas	Josée Hirsch	MONTPELLIER	04 67 61 83 27
03 21 23 87 52 ou 87	05 55 37 84 76	04 72 53 23 00	Agents administratifs	Suppléante
Valérie Van Caeneghem	Suppléant	Estelle March	Titulaire	Mylène Martinez
03 20 62 30 51	Jean Marie Dumas	04 78 69 74 52	Mylène Teyssier	04 67 10 41 41
Suppléantes			04 67 06 03 45	
Michèle Douay				
03 28 77 84 72				
Nathalie Hanten				
03 20 04 14 09				
Martine Plaza				
03 28 66 70 47				
Sabine Theret				
03 28 29 29 82				
SASU				
Titulaires				
Gérard				
Hocquette				
03 28 23 71 76				
Christine Leroy				
03 20 62 32 45				
Maurice Malfoy				
03 21 32 97 36				
Suppléant(e)s				
Jean-Christophe				
Castelain				
03 21 38 01 53				
Anne-Marie				
Dethoor				
03 28 48 61 71				
Marie-Pierre				
Treels				
03 20 62 30 42				
AASU				
Titulaire				
Alain Trouillot				
03 28 65 88 10				
Suppléant				
Stéphane				
Lefevre				
03 20 62 30 76				

Adjoint administratifs

	Votants %	SNASUB FSU	A&I FEN	FO	SGEN CFDT	SGPEN CGT	SNALC	FAEN	STC	CFTC
Aix-Marseille	65,77 %	28,30 %	33,73 %	17,45 %		10,26 %		10,26 %		
Amiens	80,89 %	56,76 %	35,52 %			7,71 %				
Besançon	74,82 %	7,68 %	60,58 %	20,33 %	11,41 %					
Bordeaux	82,12 %	15,68 %	51,17 %	5,50 %	6,58 %	21,08 %				
Caen	72,15 %	27,97 %	50,51 %	5,76 %	15,76 %					
Clermond-Fd	74,04 %	37,55 %	27,55 %	34,91 %						
Corse	82,31 %	30,43 %	26,96 %		14,78 %		9,57 %		18,26 %	
Créteil	70,78 %	21,18 %	44,31 %	23,06 %	3,76 %	7,69 %				
Dijon	77,15 %	12,89 %	48,58 %	5,70 %	13,49 %	19,34 %				
Grenoble	74,03 %	28,85 %	32,60 %	18,55 %	11,91 %	8,09 %				
Guadeloupe										
Guyane										
Lille	60,54 %	44,21 %	31,75 %	10,09 %		13,95 %				
Limoges	81,12 %	14,96 %	72,14 %	12,90 %						
Lyon	61,89 %	28,52 %	40,64 %	13,00 %	7,37 %	10,67 %				
Martinique										
Montpellier	63,52 %	20,46 %	55,86 %	5,53 %	18,15 %					
Nancy-Metz	76,85 %	48,60 %	37,80 %	6,80 %		6,80 %				
Nantes	79,67 %	13,67 %	53,19 %	18,81 %	5,05 %	9,28 %				
Nice	80,69 %	15,12 %	55,16 %		2,49 %	6,58 %	13,17 %	3,56 %		3,91 %
Orléans-Tours	83,49 %	32,18 %	55,84 %		11,98 %					
Paris	Quorum non atteint - Obligation d'un second tour									
Poitiers	67,62 %	27,45 %	59,64 %	5,56 %		7,35 %				
Reims	83,81 %	24,61 %	46,26 %		7,17 %	21,96 %				
Rennes	78,22 %	27,10 %	40,33 %	9,12 %	10,49 %	12,96 %				
Réunion (La)	77,30 %	5,14 %	52,27 %		7,55 %	35,05 %				
Rouen	76,66 %		74,93 %	11,16 %		13,91 %				
Strasbourg	81,08 %	15,93 %	43,09 %	20,49 %	14,81 %			5,68 %		
Toulouse	82,42 %	20,90 %	45,24 %	6,70 %	12,79 %	11,02 %		3,35 %		
Versailles	76,97 %	36,98 %	38,13 %	24,89 %						
Total	74,39 %	26,51 %	45,25 %	11,93 %	5,62 %	9,25 %	0,39 %	0,87 %	0,10 %	0,10 %

Elections professionnelles de l'ASU

SASU

	Votants %	SNASUB FSU	A&I FEN	FO	SGEN CFDT	SGPEN CGT	SNALC	FAEN	STC	SUD	CFTC
Aix-Marseille	67,86 %	32,98 %	38,15 %	12,83 %		9,27 %		6,77 %			
Amiens	81,58 %	43,69 %	52,25 %		4,05 %						
Besançon	78,05 %	10,49 %	63,93 %	8,20 %	8,52 %					8,85 %	
Bordeaux	87,40 %	15,89 %	63,15 %	7,12 %		13,84 %					
Caen	79,90 %	20,92 %	60,92 %	3,08 %	15,08 %						
Clermont-Fd	79,86 %	27,30 %	45,08 %	24,44 %		3,17 %					
Corse	78,88 %	30,51 %	30,51 %			10,17 %			14,41 %	14,41 %	
Créteil	74,08 %	25,36 %	48,76 %	18,34 %	4,42 %	3,12 %					
Dijon	79,59 %	14,53 %	53,20 %	8,13 %	16,26 %	7,88 %					
Grenoble	81,42 %	32,16 %	48,98 %	14,04 %		4,82 %					
Guadeloupe											
Guyane											
Lille	64,06 %	43,52 %	42,26 %	5,91 %		8,30 %					
Limoges	83,56 %	21,31 %	71,31 %	7,38 %							
Lyon	72,12 %	29,46 %	40,13 %	16,24 %	6,05 %	5,73 %	0,64 %	0,96 %			0,80 %
Martinique											
Montpellier	70,61 %	19,03 %	68,36 %			12,61 %					
Nancy-Metz	82,98 %	42,90 %	52,42 %	4,67 %							
Nantes	83,85 %	12,99 %	55,71 %	19,41 %	5,63 %	6,26 %					
Nice	86,24 %	19,19 %	63,64 %			6,31 %	10,86 %				
Orléans-Tours	88,52 %	23,30 %	68,17 %		8,52 %						
Paris	59,60 %	19,61 %	36,80 %	16,29 %	9,65 %	9,65 %				7,99 %	
Poitiers	76,57 %	22,64 %	67,62 %	2,01 %		7,74 %					
Reims	84,60 %	23,91 %	49,46 %		5,16 %	21,47 %					
Rennes	79,86 %	38,92 %	43,44 %	7,58 %	10,06 %						
Réunion (La)	80,40 %	10,32 %	58,71 %		11,61 %	19,35 %					
Rouen	79,97 %	15,67 %	84,33 %								
Strasbourg	86,52 %	21,59 %	56,82 %	9,32 %	7,27 %			5,00 %			
Toulouse	82,77 %	30,85 %	47,61 %	5,35 %	10,56 %	5,63 %					
Versailles	81,34 %	33,36 %	38,32 %	15,33 %	4,60 %	4,42 %				3,97 %	
Total	77,71 %	26,92 %	51,94 %	8,93 %	4,72 %	5,50 %	0,46 %	0,47 %	0,12 %	0,89 %	0,04 %

NANCY-METZ

Agents administratifs

Titulaires

Jeannine Ederle

03 82 53 21 88

Anne Lapertot

03 29 50 55 33

Suppléantes

Jacqueline Marchetti

03 29 76 78 90

Martine Schieser

03 87 05 10 66

Adjointes administratifs

Titulaires

Gislaine Houberton

03 29 82 49 89

Brigitte Smol

03 87 84 66 73

Chantal Welsch

Floremont

03 87 52 70 74

Suppléant(e)s

Laurence Schmitt

03 83 86 21 00

Danièle Simon

03 82 21 60 62

Fabrice Yongbloult

03 83 73 01 86

SASU

Titulaires

Françoise Ehrenfeld

03 83 93 56 14

Dany Flury

03 29 35 58 59

Céline Perez

03 83 53 99 14

Suppléant(e)s

Françoise Gertsch

03 29 64 80 28

Pascal Gilquin

03 83 42 70 48

Armelle Ordas

03 82 82 64 65

AASU

Titulaire

Mauricette Didot

03 82 85 42 48

Suppléant

Michel Dissoubray

03 83 96 83 67

NANTES

Adjointes administratifs

Titulaire

Francette Grizeau

02 51 69 90 41

Suppléante

Blandine Giraudeau

02 51 37 83 52

SASU

Titulaire

Christiane Dufetre

02 40 14 10 08

Suppléante

Françoise Delarbre

02 40 52 44 59

NICE

Agents administratifs

Titulaire

Jean Marc Mieli

04 94 14 73 50

Suppléante

Brigitte Costerousse

04 93 43 78 33

Adjointes

administratifs

Titulaire

Raymonde Moragues

04 93 44 62 54

Suppléante

Francine Dudouais

SASU

Titulaire

Huguette Baisse

04 93 37 76 41

Suppléant

Bruno Jullien

04 93 72 63 79

AASU

Titulaire

Isabelle Soiron

04 93 72 77 64

Suppléant

Gilbert Dell'Eva

06 73 99 76 78

ORLÉANS-TOURS

Agents administratifs

Titulaires

Nadia Brick

02 38 24 29 13

Véronique Lautie

02 38 77 49 00

Suppléantes

Odette Fedirko

02 38 24 29 17

Aline Mahelin

02 38 79 38 96

Adjointes administratifs

Titulaires

Gérard Gilles

02 37 29 30 00

Chantal Mabilot

06 64 11 81 37

Suppléantes

Lina Braesch

02 37 29 30 00

Josette Lacombe

02 38 74 71 38

SASU

Titulaire

Christine Ledys

02 54 55 28 64

Suppléante

Eliane Goudin

02 37 62 58 58

Résultats - élu(e)s académiques

PARIS

Agents administratifs
Adjoint administratifs

Second tour

SASU

Titulaires
Yannick Jourdan
01 40 33 60 65

Martine Puicercus
01 44 64 87 40

Suppléant(e)s
Martine Aninat
01 43 13 61 56

Pascal Tournois
06 64 32 10 91

AASU

Titulaire
Brigitte Poisard
01 43 70 03 07

Suppléant(e)
Dominique Coulon
01 45 85 30 50

CASU

Titulaire
Marie Dolorès
Cornillon
01 56 21 36 56

Suppléant(e)
Dominique Giacomoni
01 44 75 67 91

POITIERS

Agents administratifs

Titulaires
Martine Gaboriau
05 49 59 21 57

Annie Martin
05 49 46 28 70

Suppléantes

Nicole Laplace Claverie
05 49 49 34 00

Claudine Placais
05 49 45 30 00

Adjoint administratifs

Titulaires
Dany Abbe
05 46 35 35 77

Dominique Neckler
05 49 44 04 62

Suppléantes

Monique Bedois
05 46 44 26 34

Pierrette Grenet
05 45 90 14 50

SASU

Titulaire
Serge Garaté
05 49 46 82 73

Suppléante
Madeleine Pailler
05 49 60 30 73

AASU

Titulaire
Béatrice Fabarez
05 45 66 23 06
Suppléante
Estelle Bertrand
05 49 44 12 41

REIMS

Agents administratifs

Titulaire
Patricia Huret
03 26 86 70 90

Suppléante
Laurence Charlier
03 26 08 03 77

Adjoint administratifs

Titulaires
Dominique Mauchamp
03 26 69 58 31

Evelyne Morisot
03 25 76 22 45

Suppléantes

Laurence Aspinion
03 25 79 33 43

Martine
Cousin
03 25 76 71 59

SASU

Titulaire
Chantal
Hinsinger
03 26 59 65 70

Suppléante
Elisabeth
Loiselet
03 25 72 15 64

RENNES

Agents
administratifs

Titulaire
Danielle
Le Calvez
02 96 55 35 40

Suppléante
Françoise
Guilloux
02 97 25 01 34

Adjoint
administratifs

Titulaires
Gilberte Jegou
02 96 29 01 19

Armelle
Philippe
02 96 72 15 30

Suppléant(e)s
Michèle
Gerbet
02 98 97 12 64
Claude

Tanguy
02 97 87 45 46

SASU

Titulaires
Philippe Dufosse
02 98 80 88 03

Fabrice Kas
02 96 72 89 82

Hervé Le Morvan
02 96 05 61 71

Suppléant(e)s

Renée Gueguen
02 98 45 03 81

Alain Lorin
02 96 39 80 18

Christine Noury
Perrone
02 99 14 16 11

AASU

Titulaire
Raymond Belliard
02 99 09 36 33

Suppléant

Christian Villemur



AASU

	Votants %	SNASUB FSU	A&I FEN	FO	SGEN	SGPEN CGT	FAEN
Aix-Marseille	73,03 %	23,48 %	63,64 %	4,55 %		3,03 %	5,30 %
Amiens	88,69 %	28,19 %	71,81 %				
Besançon	72,07 %		100 %				
Bordeaux	88,62 %	10,05 %	81,75 %		8,20 %		
Caen	75,10 %	14,05 %	83,78 %	2,16 %			
Clermond-Fd	80,43 %	16,86 %	76,16 %	6,98 %			
Corse	81,48 %	72,50 %	27,50 %				
Créteil	61,95 %	9,14 %	76,70 %	8,26 %	5,90 %		
Dijon	74,52 %	11,05 %	65,79 %	3,68 %	14,74 %	4,74 %	
Grenoble	82,81 %	17,14 %	74,29 %	8,57 %			
Guadeloupe							
Guyane							
Lille	66,81 %	25,82 %	69,58 %			4,60 %	
Limoges	81,06 %	15,53 %	84,47 %				
Lyon	76,30 %	20,74 %	71,31 %	7,95 %			
Martinique							
Montpellier	74,17 %	20,89 %	79,11 %				
Nancy-Metz	83,45 %	21,33 %	78,67 %				
Nantes	88,03 %		92,33 %	7,67 %			
Nice	88,58 %	18,93 %	81,07 %				
Orléans-Tours	87,88 %	11,44 %	78,10 %		10,46 %		
Paris	66,43 %	16,85 %	57,30 %	7,02 %	14,04 %	4,78 %	
Poitiers	78,34 %	17,01 %	82,99 %				
Reims	83,11 %	15,38 %	78,02 %			6,59 %	
Rennes	82,93 %	23,77 %	60,00 %		16,23 %		
Réunion (La)							
Rouen	87,14 %	19,82 %	80,18 %				
Strasbourg	83,21 %	9,41 %	69,80 %	8,42 %	12,38 %		
Toulouse	85,41 %	33,33 %	66,67 %				
Versailles	90,29 %	25,53 %	60,74 %	6,69 %	7,04 %		
Total	79,29 %	18,32 %	73,21 %	3,26 %	4,05 %	0,96 %	0,20 %

Résultats - élu(e)s académiques

CASU

	Votants %	SNASUB FSU	A&I FEN	FO	SGEN CFDT
Aix-Marseille	70,49 %		100 %		
Amiens	70,83 %		100 %		
Besançon	77,78 %		100 %		
Bordeaux	76,27 %		100 %		
Caen	76,00 %	22,22 %	77,78 %		
Clermont-Fd	80,65 %		100 %		
Corse	63,64 %	100 %			
Créteil	81,48 %		100 %		
Dijon	81,08 %		100 %		
Grenoble	69,49 %		100 %		
Guadeloupe					
Guyane					
Lille	86,15 %	54,90 %	45,10 %		
Limoges	92,31 %	36,36 %	63,64 %		
Lyon	68,97 %		100 %		
Martinique					
Montpellier					
Nancy-Metz					
Nantes					
Nice					
Orléans-Tours	83,33 %		100 %		
Paris	73,91 %	21,05 %	78,95 %		
Poitiers	88,64 %		100 %		
Reims	84,00 %	23,81 %	76,19 %		
Rennes	69,09 %		100 %		
Réunion (La)					
Rouen					
Strasbourg	67,39 %		100 %		
Toulouse	74,14 %	17,07 %	75,61 %	2,44 %	4,88 %
Versailles	71,76 %	21,57 %	78,43 %		
Total		12,65 %	86,91 %	0,15 %	0,29 %

ROUEN

SASU

Titulaire

Catherine Coletta
02 32 74 40 13

Suppléante

Nathalie Cherfils
02 32 74 40 32

AASU

Titulaire

Agnès Devaux
02 32 74 43 09

Suppléante

Carole Alexandre
02 32 76 92 12

STRASBOURG

Agents administratifs

Titulaire

Josiane Neiter
03 88 92 10 84

Suppléante

Nathalie Lambert

Adjoint

administratifs

Titulaire

Yvette Pourpuech
03 89 23 10 26

Suppléante

Marguerite Weber

SASU

Titulaire

Gérard Guntzburger
03 88 36 20 90

Suppléant

Denis Claden

TOULOUSE

Agents administratifs

Titulaire

Maité Fournet
05 61 43 60 64

Suppléante

Joëlle Martinez
05 62 51 86 10

Adjoint

administratifs

Titulaire

Catherine Clermont
05 62 61 92 00

Suppléante

Claudine Caylus
05 63 92 62 08

SASU

Titulaires

Michel Dardier
05 63 49 51 10

Kamel Keraghel
05 34 60 97 50

Suppléant(e)

Dominique

Frapaise
05 34 45 24 16

Nicole Frechou
05 34 40 12 28

AASU

Titulaires

Colette Bassac
05 42 54 03 09

Marc Dauphin

05 63 92 74 34

Suppléant(e)s

Janine Baluze

05 63 92 42 00

Alain Bonzom

05 34 44 88 93

CASU

Titulaire

Pierre Pieprzownik

05 34 44 11 80 (fax)

Suppléant

Michel Pouzols

05 62 15 42 02

VERSAILLES

Agents administratifs

Titulaire

Maryse Gerard

01 47 51 04 17

Suppléante

Martine Jaffre

01 39 76 22 30

Adjoint

administratifs

Titulaires

Chantal Feugère

01 30 16 08 30

Sylvie Fortin

01 39 58 83 66

Suppléantes

Ghislaine Joseph

Reinette

01 41 20 05 26

Fatiha Boubeker

01 30 83 52 45

SASU

Titulaire

Françoise Dutemple

01 39 24 20 46

Monique Brillant

Juliachs

01 30 71 50 67

Jean Christophe

Manonviller

01 69 89 60 80

Suppléant(e)s

Marie Madeleine

Gaudet

06 70 51 60 97

Patrick Iches

01 34 13 23 97

Marie Josée Angé

01 45 29 04 28

AASU

Titulaires

Martine Bonnet

01 30 57 11 33

Michèle Martin

Darmon

01 42 53 11 51

Suppléantes

Brigitte Goulet

01 69 15 66 64

Christine Larroque

01 34 14 17 32

CASU

Titulaire

Pascal Cossec

01 34 28 64 02

Suppléante

Emily Anne Foussard

01 41 32 32 62



Notation/évaluation

Lors de plusieurs CTP ministériels, les représentants des personnels devront se prononcer sur les projets d'arrêtés et de circulaires relatifs au décret portant sur la notation et l'évaluation des agents de l'Etat (décret du 29 avril 2002). Le SNASUB, comme il l'a déjà fait lors du vote du décret, se prononcera contre les projets du ministère.

Une législation qui remet en cause le statut des personnels.

Entretien d'évaluation

Il se tiendra tous les deux ans. Pour le premier échelon, il aura lieu entre janvier et juin 2004, il fixera les objectifs à atteindre. Le second échelon aura lieu fin du second semestre 2005, il évaluera celui-ci sur la bases des objectifs atteints. L'agent aura connaissance deux semaines à l'avance de son entretien individuel avec son supérieur hiérarchique. Il se fait sur la base d'une fiche de poste et portera principalement sur "les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire au regard des objectifs qui lui ont été fixés et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève, sur les besoins en formation, il peut également porter sur la notation". Le but recherché est la mise en évidence "du potentiel professionnel ;

des connaissances et des compétences ; les points forts ; ceux qu'il faut améliorer ; mettre en valeur les marges de progression à faire ; préciser les missions affectées au poste de travail".

inférieure à la précédente verront leur temps de passage d'un échelon à l'autre augmenter dans les mêmes proportions.

Passer d'une gestion statutaire à une gestion individuelle des carrières

Le responsable rédigera un compte-rendu de l'entretien qu'il soumettra pour accord et signature à l'agent.

La notation

Les agents seront notés tous les deux ans. La base de référence de la note est de 20. La note peut être relevée ou baissée de 5 points. La note obtenue aura des conséquences sur la réduction de l'ancienneté d'échelon :

- 20 % des agents pourront bénéficier d'une évolution maximale de 5 points. Ces agents pourront bénéficier de 6 mois de réduction d'ancienneté,
- 30 % de l'effectif d'un corps pourront bénéficier d'une augmentation de la note (entre 1 et 4 points). Ces agents pourront bénéficier de 2 mois de réduction d'ancienneté, Par contre, les agents ayant une note égale ou

Des commissions non paritaires d'harmonisation seront mises en place.

- 4 commissions académiques placées auprès du recteur (corps de l'ASU, filières ouvrière, laboratoire, sociale),
- 4 commissions représentant les établissements publics réunissent les présidents ou directeurs de ces établissements de l'académie (corps de l'ASU et de documentation, des ITARF, des bibliothèques). Les élus des CAP sont exclus de ces commissions. Les personnels ne pourront avoir recours aux CAP qu'en cas de contestation de note.

Par ailleurs, le ministère se servira de cette évaluation pour asseoir la modulation indemnitaire. Cette idée est développée dans le rapport du Comité



d'enquête sur les coûts et le rendement des services publics sur la "Gestion des régimes indemnitaires et les modulations des primes". Ce document propose, entre autre, que le montant des primes soit un des éléments importants du résultat de l'évaluation de l'agent.

L'évaluation proposée ne servira, ni à mesurer les réels besoins des établissements pour améliorer les services rendus aux usagers, ni à mettre en adéquation emploi/qualifications pour les agents. Le but réel est de mettre en concurrence les agents entre eux afin de casser les solidarités et les luttes collectives, celles notamment portant sur l'amélioration des carrières et pour l'augmentation des salaires. A la place d'une politique fondée sur la satisfaction des besoins, le ministère avance une logique du "résultat". Cette orientation remet en cause la richesse du travail en équipe et entre les équipes.

Marie Ganozzi

Insuffisance professionnelle ?

C'est le cas où l'agent ne répond pas aux attentes de son employeur, compte tenu de son grade et de son emploi. Dans les deux cas, c'est l'intérêt du service qui est invoqué pour justifier la mesure. Décision administrative défavorable, le licenciement doit être motivé en application de l'article 1er de la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979. Il faut cependant distinguer selon qu'il s'agit d'un stagiaire ou d'un fonctionnaire titulaire.

Les stagiaires

L'agent qui n'est pas titularisé en fin de stage est soit admis à accomplir un nouveau stage, soit réintégré dans le corps auquel il appartenait s'il était déjà fonctionnaire, soit licencié. Le licenciement correspond au fait que

l'administration considère que l'intéressé n'a pas montré son aptitude aux fonctions auxquelles la titularisation ouvre l'accès. Les conditions de travail faites au stagiaire doivent lui permettre d'exprimer ses aptitudes aux fonctions.

Les titulaires

Le licenciement pour insuffisance professionnelle est prévu par l'article 70 de la loi statutaire du 11 janvier 1984. Une circulaire FP/3 n° 1089 du 7 février 1985 précise les conditions d'engagement de la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle. Il n'existe toutefois pas de définition légale de l'insuffisance professionnelle et il est difficile de cerner la marge qui la sépare d'un état

pathologique ou d'un comportement fautif. L'éviction pour insuffisance professionnelle ne peut intervenir qu'après observation de la même procédure que celle prévue en matière disciplinaire (bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure disciplinaire), donc la réunion de la CAP. Il n'y a malheureusement pas obligation de reclassement. Il n'en reste pas moins que toute demande de l'intéressé doit faire l'objet d'une recherche de reclassement de la part de l'administration.

Le contrôle du juge porte sur le respect des conditions de procédure mais aussi sur la qualification juridique des faits (un état maladif ne peut être assimilé à une

insuffisance professionnelle, ni des fautes disciplinaires) et l'erreur d'appréciation (il appartient à l'autorité administrative de démontrer que l'agent a fait preuve d'incapacité, d'inaptitude au service).

Il est regrettable que l'administration dispose d'une arme qui fait parfois d'un agent le bouc émissaire des dysfonctionnements d'un service ou d'animosités personnelles. Une très bonne connaissance du dossier aidera les commissaires paritaires à démonter de telles situations.

Pierre Boyer

Circulaire FP/4 n° 2067 du 2 février 2004

		Taux 2004	
Restauration	Prestations d'action sociale interministérielles		
	Prestation repas	1,02 €	
Aide à la famille	Prestation pour la garde des jeunes enfants	2,60 €	
	Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	6,19 €	
Subventions pour séjours d'enfants	En colonies de vacances	enfants de moins de 13 ans	2,60 €
		enfants de 13 à 18 ans	9,39 €
	En centres de loisirs sans hébergement	journée complète	4,49 €
		demi-journée	2,24 €
	En maisons familiales de vacances et gîtes	séjours en pension complète	6,52 €
		autre formule	6,19 €
Séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif	séjours en pension complète	64,25 €	
	autre formule	3,06 €	
Enfants handicapés	Séjours linguistiques	enfants de moins de 13 ans	6,19 €
		enfants de 13 à 18 ans	9,39 €
	Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)		135,11 €
	Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans* (montant mensuel)		106,08 €
	Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,68 €	

* Le taux indiqué est égal à 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales arrêtée au 1^{er} janvier 2004.

Pierre Boyer

Nos collègues des bibliothèques municipales...

Le 1^{er} avril 2004 avait lieu le second tour du Référendum Culture. Les conservateurs d'État des bibliothèques municipales classées et des bibliothèques à vocation régionale étaient amenés comme d'autres agents du ministère, à se prononcer sur la représentativité des organisations syndicales. Il nous a paru important de faire connaître à l'ensemble du SNASUB les problèmes spécifiques de ces collègues, fonctionnaires d'État exerçant dans des structures territoriales.

Les bibliothèques ont pris une place centrale dans la vie communale. Les attentes des municipalités, leurs exigences envers les conservateurs nommés dans ces établissements, sont souvent très fortes, les tâches à assumer complexes.

Diversité du public et de ses attentes

Les personnels des bibliothèques municipales classées sont confrontés à des publics et des missions très divers : accueil de la petite enfance, des écoliers, collégiens, lycéens, des "chercheurs" d'emploi, des publics dits "empêchés" :
- personnes handicapées, âgées, hospitalisées, emprisonnées -, des usagers maîtrisant mal le français ou la lecture : étrangers, personnes en situation d'illettrisme, etc. Les attentes de ces publics sont multiples : formation, loisir, développement culturel, ...

Amplitude des missions, des compétences et des responsabilités

On assiste aujourd'hui à une véritable explosion des missions dans les BMC et les BMVR. Ces établissements se voient dotés de fonctions supplémentaires en matière d'animation, de formation, de conservation et de traitement des documents, sans bénéficier pour autant de moyens de fonctionnement, en personnel comme en budget, pour les assurer pleinement. Répondre aux attentes exige des compétences dans des domaines très divers : promotion de la lecture, des auteurs de la région, conservation et valorisation du patrimoine, ainsi que la maîtrise de l'ensemble des supports d'information. Les responsabilités ne cessent d'augmenter : bâtiments, publics, personnels, collections, alors que la faiblesse des effectifs des personnels administratifs empêche souvent les conservateurs de se consacrer pleinement à leurs missions spécifiques.

Difficultés de gestion

Restrictions budgétaires et limitation des remises
La décentralisation se traduit par un accroissement des charges des communes qui sont amenées souvent à réduire les crédits de leurs bibliothèques alors que les missions s'amplifient.

Dans ce contexte, la loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 "relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque...", qui impose une limitation des remises effectuées aux bibliothèques, risque d'avoir des conséquences graves sur la constitution des fonds. Comme les communes ne pourront pas, dans beaucoup de cas, compenser la limitation des remises par une augmentation de crédits, la baisse du nombre de documents acquis sera réelle et sensible, et les titres non acquis seront probablement ceux dont la "carrière" en bibliothèque est la plus incertaine, ceux justement dont les bibliothèques ont à faire la promotion.

Pourquoi tant de postes de conservateurs vacants dans les BMC ?

Selon le rapport annuel 2002 de l'Inspection générale des bibliothèques, la lourdeur des missions et les difficultés de gestion expliqueraient "la faible attractivité des postes en BMC". Mais n'oublions pas qu'au-delà de ces facteurs qui entrent indéniablement en ligne de compte, ce sont aussi les exigences et l'arbitraire de certaines municipalités qui aboutissent au maintien d'un nombre inquiétant de postes vacants dans les BMC. Pour certains potentats locaux, l'échine des candidats n'est jamais assez souple !

Et si l'on a le malheur de "déplaire", on peut se faire "débarquer" sans autre forme de procès, comme cela est récemment arrivé à une collègue qui a appris son limogeage par la presse, au mépris de toutes les règles administratives !

Rôle des bibliothécaires dans la conduite de la politique documentaire

Il est normal que les grandes orientations de la politique culturelle des villes soient définies par l'autorité de tutelle, mais en matière documentaire, ce sont les personnels des bibliothèques qui effectuent les choix, dans le respect de la déontologie professionnelle.

Maintien du caractère national et interministériel des postes

Le maintien de ce caractère est essentiel, car il permet une plus grande richesse et variété des carrières et représente une protection en cas de conflit avec le pouvoir politique local (possibilité de mutation).

Béatrice Bonneau
Sylvie Truc



Assez du "dialogue social" avec le gouvernement !

Front unique

il faut combattre pour le chasser !

Bien que massivement rejetés par les travailleurs, Chirac et son gouvernement entendent impunément accélérer leurs réformes en renforçant le rôle de leur arme principale, le "dialogue social". Pourquoi ce paradoxe ?

En mai-juin 2003, la direction de la FSU, refusant d'appeler à la grève générale de l'Éducation nationale et poursuivant jusqu'au bout, aux cotés des autres dirigeants syndicaux, la négociation du plan Fillon dont tous les grévistes exigeaient le retrait, a légitimé et sauvé

la peau du gouvernement. Celui-ci a pu ainsi passer sur les retraites et cette défaite pèse encore sur la situation.

Si Chirac prétend aujourd'hui continuer ses plans contre les salariés, c'est aussi en grande partie parce que la totalité des mêmes dirigeants continue de jouer le jeu du "dialogue social". Malgré la douloureuse expérience des retraites, ils participent tous au "diagnostic partagé" sur la Sécu, l'école ou demain la recherche, diagnostic débouchant sur les "nécessaires réformes", en fait celles ordonnées par les intérêts du MEDEF. Tous accèdent à l'idée qu'il y aurait quelque chose à négocier, qu'on pourrait ici infléchir les choix de ce gouvernement réactionnaire !

Ce refus de rompre amène les dirigeants FSU à participer jusqu'au bout aux multiples groupes de travail ministériels, y compris jusqu'à la rédaction des textes servant de base aux projets de loi et circulaires ! Ceci permet à Darcos de

déclarer à l'Assemblée lors de la discussion sur le transfert des TOS qu'un article de la loi a été rédigé en concertation avec la direction de la FSU ! Précisons que, dès janvier, celle-ci refusa notre proposition d'un appel à une manifestation unitaire à l'Assemblée contre ces transferts.

Accepter de discuter puis d'amender les projets du gouvernement, c'est lui reconnaître la légitimité de procéder à des "réformes". Voilà un immense service rendu au moment où, rejeté dans les urnes celui-ci réclame plus de "dialogue social" pour poursuivre sa politique !

Demain, au nom d'une soi-disant lutte contre la précarité, le gouvernement entend ouvrir une nouvelle voie d'accès à la fonction publique en créant des CDI régis par des contrats d'objectifs. Il s'agit en réalité, comme pour les chercheurs dès le budget 2004, de substituer aux concours le recrutement par CDI, de porter un coup décisif aux statuts et aux garanties qui leur sont liées. Voilà pourquoi Front

unique considère que la responsabilité de la direction du SNASUB mais aussi de la FSU est de se prononcer pour le retrait de ces projets et par conséquent de quitter immédiatement les groupes de travail visant à leur mise en place, en particulier ceux sur la réforme de la fonction publique. On ne peut défendre le moindre de nos acquis sans s'inscrire dans le combat uni pour infliger une défaite décisive et chasser ce gouvernement.

Eric Panthou, Etienne Valyi, Jean-François Besançon, délégués FU au congrès

consultez notre site www.frontunique.com



lu pour vous



Arrêté du 23 février 2004 fixant au titre de 2004 le contingent de postes (150) offerts au recrutement de SASU (JO du 3 mars 2004).
Arrêté du 23 février 2004 fixant au titre de

2004 le contingent de postes offerts au recrutement de bibliothécaires (externe : 27 ; interne : 25 ; TH : 4) (JO du 3 mars 2004).
Arrêté du 1er mars 2004 fixant au titre de 2004 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le

recrutement d'assistants des bibliothèques (externe : 28 ; interne : 41 ; TH : 5) (JO du 6 mars 2004).
Arrêté du 5 mars 2004 fixant au titre de 2004 le nombre de postes (interne : 356 ; externe : 533 ; ACVG : 100 ; TH : 63) offerts aux

concours pour le recrutement de SASU (JO du 13 mars 2004).
Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une apparence religieuse dans les écoles, collèges et

lycées publics (JO du 17 mars 2004).
Arrêté du 11 mars 2004 fixant les taux annuels des indemnités allouées aux agents comptables et gestionnaires des établissements d'enseignement (JO du 24 mars 2004).

Après le congrès de la FSU

Le congrès de la FSU s'est tenu dans un contexte de contre-réformes tous azimuts impulsées par un gouvernement mettant en oeuvre les directives de l'Union européenne, en particulier la casse de la fonction publique, des services publics et en premier lieu la casse de l'Éducation nationale.

- Projet de regroupement des administrations de l'État en 8

PRSI

pôles régionaux placés sous l'autorité du préfet de région.

- Loi sur les libertés locales qui organise en particulier le transfert des TOS aux collectivités territoriales.

La question posée au congrès était de savoir si nous décidions de combattre ces projets ou si nous les acceptions.

Le congrès a condamné ces orientations, mais en même temps a décidé d'ouvrir son champ de syndicalisation aux trois fonctions publiques (État - territoriale - santé), accompagnant ainsi la volonté du gouvernement de transférer les personnels aux collectivités territoriales. Par contre il s'est refusé à ouvrir ce champ de syndicalisation aux personnels qui

remplissent des "missions de service public", orientation défendue par l'École émancipée, dont le contenu est l'accompagnement de la liquidation pure et simple de la fonction publique et des services publics.

Le gouvernement, quant à lui, continue d'avancer sur ses mesures, non sans difficulté, puisque le vote de la loi de décentralisation à l'Assemblée nationale a été reporté d'un mois au 6 ou 7 avril en raison de dissensions au sein même de la majorité.

Au moment où est rédigée cette contribution, la question qui est posée est donc celle de l'organisation d'une manifestation nationale à



l'Assemblée nationale pour exiger des députés qu'ils ne votent pas cette loi, pour qu'ils ne votent pas le transfert des personnels.

Toutes les instances à tous les niveaux du SNASUB et de la FSU doivent y répondre positivement.

**Le 17 mars 2004
Patrick Le Tuhaut**

Donnez-vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !

BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2003-2004

Académie

Réadhésion Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame

Nom, Prénom

Lieu d'exercice

Grade Indice.....

Statuts: Administration scolaire et universitaire Bibliothèques Recherche et Formation

Documentation Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans: Education nationale Culture Jeunesse et Sports Autres

Adresse personnelle

Adresse professionnelle

Tél. personnel.....Tél. travail.....Fax.....

E. mail

Cotisation 2003-2004: par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 € par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,27 € par point d'indice

- à partir de l'indice 401: 0,29 € par point d'indice

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité

- Retraités: 50 % — Temps partiel: au prorata temporis — CPA : 80 %

Chèque à l'ordre du SNASUB à envoyer au trésorier académique (adresses p.2) ou au Trésorier national: Snasub, 3-5, rue de Metz, 75 010 Paris. Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (cf. *Convergences* n° 88)

Rappel

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant.

La recherche publique assassinée

Le démantèlement de la recherche publique s'effectue dans le même cadre que les réformes des services publics menées sous les diktats de l'OMC* via l'AGCS** avec la mise en concurrence et la privatisation. L'appel du collectif "Sauvons la recherche" a reçu un large écho dans les médias et dans la population. Le collectif et l'intersyndicale dénoncent les conséquences dramatiques des suppressions de moyens.

D'abord l'emploi...

L'avenir des jeunes étudiants est particulièrement mis en cause avec les restrictions de 2004. Outre la diminution du nombre d'allocations de recherche (- 300) pour les doctorants, 550 postes sont supprimés dans les établissements publics à caractère scientifique et technique. Le gouvernement remplace des emplois statutaires par des contrats de mission à durée déterminée d'une durée de 3 à 5 ans. C'est par volonté politique que le gouvernement refuse de rendre ces 550 postes, afin d'engager la précarisation des personnels. La perspective d'obtenir un emploi stable avec une carrière diminue quotidiennement pour des milliers de jeunes ayant 8 à 11 années d'études. L'année 2004 sera la première depuis 1945 à voir l'emploi scientifique diminuer en France.

Ensuite, la baisse drastique des budgets de fonctionnement.

Les syndicats du CNRS*** dénoncent une baisse de 30 % de la subvention de l'État alors que, si l'on prend en compte l'inflation, le budget du CNRS n'a pas



progressé depuis 15 ans. Le budget de fonctionnement de la recherche publique en France n'est financée que pour 20 à 40 % par des crédits publics. Les laboratoires cherchent donc des "ressources propres" par le biais de contrats industriels ou auprès de fondations et s'adressent aux collectivités territoriales. La pression est grande pour fonctionner avec des projets à court terme qui menacent de fait l'avenir de la recherche et son indépendance. C'est ainsi que des médecins rémunérés par les laboratoires fabriquant des médicaments sont censés évaluer ces derniers. Les scandales dénoncés récemment concernant certains médicaments que des laboratoires ont dû retirer du marché ou les

insecticides Gaucho et Regent, l'affaire de l'amiante, ...devraient pourtant rendre les pouvoirs publics plus vigilants pour préserver la recherche publique de la soumission aux intérêts privés.

Concurrence et restrictions budgétaires s'opposent à la collaboration entre équipes

Les pouvoirs politiques européens et français prétendent favoriser les échanges et la mobilité. En fait, les moyens sont concentrés sur quelques équipes et les échanges de résultats, la mise en commun des travaux de recherche sont mis en cause avec la diminution, voire la quasi suppression de crédits pour des groupements de recherche entre plusieurs établissements. Pourtant diversité d'approches, échanges croisés, font la richesse de la recherche : il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton comme avec des robots pour obtenir des résultats.

Le gouvernement joue à nouveau la carte de la concertation "bidon" avec un "Comité national d'initiative et de proposition pour la recherche scientifique" dont il désigne les membres et qui doit donner des résultats d'ici... juillet, tandis que certaines mesures massivement rejetées au printemps rentrent à nouveau par la "petite porte".

L'intersyndicale revendique le retour des 550 postes, le rétablissement intégral des crédits supprimés, la résorption de la précarité, la revalorisation des bourses de recherche et le rétablissement des 300 allocations manquantes, le remplacement des départs à la retraite par des titulaires, la création d'emplois de titulaires répondant aux besoins dans toutes les catégories, la revalorisation des carrières, l'arrêt de tout pilotage autoritaire de la recherche, et le soutien progressif de la recherche publique à hauteur de 3 % du PIB.

Danièle Patinet

* OMC : Organisation mondiale du commerce
** AGCS : Accord général sur la Commercialisation des services
***CNRS : Centre national de la recherche scientifique